

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 55 (1917)  
**Heft:** 8

**Artikel:** Grand Théâtre  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-212891>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 31.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Ma nièce demeura rêveuse à l'évocation de cette « dame de corbeau », mais l'oncle Abraham ne lui laissa guère le temps de réfléchir.

— Quand ton frère Jules « s'en croira » d'avoir sa veste des dimanches, dis-lui seulement :

Jean Patagan,  
La canne à la man,  
L'épée au côté,  
La beuse sur le nez.

Et si ta sœur Alice veut jouer aux « marbres » avec les garçons, ne manque pas de lui crier :

Garçon, garçonne ;  
Péton, pétonnière ;  
Qui a vendu ses cotillons  
Pour acheter des pantalons.

Et, maintenant, « bouèbetté », pour la dernière, donne-moi ta main, je te veux montrer comment tu dois muser avec ton petit frère. Tiens, vois-tu. On prend d'abord le pouce et on dit :

C'est lui qui va à la chasse.

puis, les suivants, l'un après l'autre, toujours disant à chacun ce qui convient :

C'est lui qui a tué le lièvre,  
C'est lui qui l'a fait cuire,  
C'est lui qui l'a mangé.

Enfin, le cinquième doigt :

Et le petit glin-glin,  
Qui était derrière le moulin,  
Disait : moi j'en veux !  
J'en veux ! J'en veux ! J'en veux !

Ne sont-elles pas jolies ces *kyrielles* et n'ont-on pas grand tort de les délaisser ? Elles font l'originalité de l'enfance. Elles ne dédaignent pas le mot un peu cru, mais c'est en toute innocence et, comme dit l'oncle Abraham, « il n'y a que le mal qu'on y met ».

G. HÉRITIER.

Le *Conteur* « se recommande » à ses lectrices et lecteurs qui voudraient bien lui adresser de semblables *kyrielles*. Il les remercie d'avance et espère en recevoir beaucoup.

Le *Conteur* recevrait aussi des « kyrielles d'élimination », rengaines que les enfants emploient lorsqu'ils jouent, pour désigner « qui le sera », c'est à dire pour savoir à *colin-maillard* par exemple, celui qui aura les yeux bandés ; à *cache-cache*, celui qui devra trouver ceux qui se cachent, etc. C'est dans ce chapitre que rentrent : Enic, bénic... ; un loup passant par un désert... etc., etc.

### Recettes

*L'utilisation des coquilles d'œufs.* — Puisque nous sommes en un temps où rien ne se doit perdre, où il faut tirer parti de tout, voici, à l'intention des agriculteurs, une recette.

Dans les fermes, où l'œuf se consomme en grande quantité, on en jette la coquille au fumier, sans aucun souci. C'est un tort. Ces coquilles, formées de calcaire pur savamment précipité, sont un remède et presque un aliment pour les animaux de la ferme. Il ne s'agit que de les mêler à l'alimentation des poulets, des jeunes porcs ou des veaux, non seulement pour développer l'ossature de ces animaux, mais encore parce qu'elles favorisent la ponte chez les poules et la croissance chez les porcs et chez les veaux. Il suffit pour cela de piler les coquilles et de les mêler aux aliments. L'agriculteur devrait rechercher les coquilles d'œufs qui se perdent en ville et en particulier chez les confiseurs et les pâtissiers, où il s'en fait un grand usage. Il en tirerait grand profit.

\* \* \*

*Verres de lampe.* — Au bout d'un certain temps, quelque soin que l'on apporte aux verres de lampe, ils finissent par se couvrir intérieurement de petits points opaques que le simple frottement ne suffit pas à enlever.

Délayez un peu de craie, finement pulvérisée, avec l'essence de térébenthine et mettez un peu de cette bouillie sur le linge dont vous vous servez pour nettoyer les verres. Passez ensuite un linge sec, et le verre redeviendra clair.

### UN APPEL

Tous les journaux ne parlent que du succès extraordinaire de la souscription du dernier emprunt de guerre anglais. C'est un record. Voici, à ce propos, un curieux appel, trouvé dans les annonces du *Spectator*.

### HOMMES ET FEMMES, RÉFLÉCHISSEZ UN MOMENT

Quelles sommes pouvez-vous consacrer à l'emprunt de guerre *maintenant* et quelles économies pourriez-vous faire dans les douze mois qui vont suivre :

sur vos vêtements,  
sur vos amusements,  
sur vos voyages,  
sur vos aliments,

### EN VUE DE PRÉTER DE L'ARGENT à la NATION ?

Portez vos vieux vêtements, vos vieilles chaussures, vos vieilles toilettes.

Puis demandez à votre banquier ou à votre patron de vous faire une avance, garantie par ces économies, afin de vous permettre d'acheter de

### L'EMPRUNT DE GUERRE

### FEUILLETON DU « CONTEUR VAUDOIS »

## 1 LES CHALETS DE LA ROSELINAZ

8

Peu après, les deux associés s'étaient rendus auprès des ouvriers. Les réunissant autour d'eux, Joseph Bourgeois, suivant un ancien usage de ces montagnes, dit en s'adressant à Charles : « Charles Chezau, tu confirmes devant ces hommes que tu m'as vendu toute la forêt de la Roselinaz, depuis le sentier, à droite, jusqu'au petit chalet de Jean-Toine Guillet, à gauche. » Charles répondit : « Je reconnaîs t'avoir vendu, vendu pour l'exploiter, toute la forêt de la Roselinaz, jusqu'au chalet, en exceptant toutefois une vingtaine de gros pins, à la limite supérieure, qui devront rester debout pour protéger nos chalets contre les chutes de rochers et les avalanches. »

— Il n'avait pas été question de cela, reprit l'acheteur ; cependant je consens à ce que tu me demandes, mais à condition que tu me cèdes un même nombre de plantes ici, de l'autre côté du sentier.

— C'est entendu, et tous deux se donnèrent une forte poignée de main pour sceller le marché conclu définitivement.

Joseph Bourgeois distribua ses gens sur plusieurs points de la lisière de la forêt et quelques instants plus tard on n'entendait plus que le bruit des haches frappant les tiges à coup redoublé, la monotone mélodie des longues scies et les cris d'effroi d'une multitude d'oiseaux obligés de fuir leurs demeures menacées. Tout à coup retentirent ces mots : « Arrêtez, au nom de la loi ! » Haches et scies s'arrêtèrent, chacun regarda, d'un œil étonné, du côté où la voix s'était fait entendre. A quelques pas de Charles, de Joseph Bourgeois, apparaissait le syndic de Morcles, une grande feuille de papier à la main. « Je ne vous croyais pas si matineux, à la Roselinaz, dit-il en souriant, à l'ex-propriétaire de la forêt ; j'ai failli arriver trop tard.

— Et j'avoue n'être pas peu curieux de savoir ce qui vous amène,

— Vous allez le savoir.

Déployant le papier qu'il tenait, le syndic ajouta : Votre cousin et beau-père, Jean-Toine Guillet, en qualité de co-propriétaire de toute la forêt de la Roselinaz, s'oppose à la vente et à l'exploitation de ladite forêt et a obtenu du juge qu'il vous serait défendu, jusqu'au moment où la justice aura prononcé sur le cas, de faire abattre même un seul arbre.

Charles jeta un coup d'œil sur le papier, ses mains se mirent à trembler et sur son front plissé -

<sup>1</sup> Cette jolie nouvelle, qui a pour théâtre l'un des sites les plus agrestes de nos Alpes vaudoises, a été publiée en 1874, par la *Feuille d'Actes de Lausanne*. Son directeur a bien voulu nous accorder l'autorisation de la reproduire. Elle n'est pas signée.

on put voir de seconde en seconde se succéder une rougeur et une pâleur extrême, signes évidents d'une vive colère. Puis, au milieu d'un moqueur éclat de rire, il s'écria : Monsieur le syndic, vous n'êtes pourtant pas d'âge à faire de pareilles plai-santeries ; depuis quand, je vous prie, Guillat, qui n'a rien ou presque rien, serait-il co-propriétaire de la forêt de la Roselinaz ?

— C'est ce que vous devez savoir mieux que moi, répondit le vieux syndic en haussant les épaules. Que votre beau-père possède peu ou beaucoup, cela ne me regarde pas ; mais ce que je sais, comme tout le monde, c'est qu'il a, de tout temps, joui du droit d'affouage dans la forêt de la Roselinaz, ainsi que du droit de pâture sur le plateau. C'est pourquoi je crois que vous êtes tous deux co-propriétaires de ce terrain.

— Je ne le crois pas. Jean-Toine n'a certainement aucun droit légal sur les fonds de la Roselinaz, et s'il a coupé du bois dans la forêt et mis ses chèvres au pâturage, c'est tout simplement parce que ma famille le lui a permis.

— Vous pouvez avoir raison, comme vous pouvez vous tromper ; cela ne me regarde pas, d'ailleurs. J'ai rempli mon mandat, ce dont je prends ces hommes à témoins, vous ferez ce que vous voudrez, Monsieur Chezau.

— C'est bien ainsi que je l'entends, monsieur le syndic ; je vous prie d'annoncer à mon beau-père que je compte bien faire abattre non-seulement cette partie de la forêt, mais tous les bois de la Roselinaz.

— Ceci ne rentre pas dans mes fonctions, dit le syndic, en souriant. Bonjour.

Et le syndic de Morcles reprit lentement le chemin du village.

Un moment les ouvriers se regardèrent d'un œil interrogateur, sans savoir ce qu'ils avaient à faire. Joseph Bourgeois rompit le premier le silence.

Touché-là, dit-il à Charles, tu lui as parlé comme il faut, à ce syndic ; je te félicite, mais Jean-Toine, ce coquin !...

— Laissez faire, peut-être vaut-il mieux que les choses se soient passées ainsi ; quant à vous, ajoute-t-il, en s'adressant aux ouvriers, continuez votre ouvrage.

Les hommes reprirent, non sans quelque hésitation, leurs haches et leurs scies, mais le premier qui franchit le fossé creusé sur la lisière de la forêt, poussa un cri d'étonnement : « Jean-Toine ! »

— Oui, ce n'est que moi, dit d'une voix grave le vieux chasseur.

Tous les regards se tournèrent de son côté, et Jean-Toine se tenait appuyé au tronc d'un pin gigantesque déjà plus d'à moitié scié et bien près de tomber ; il portait son fusil de chasse, comme s'il eût eu l'intention d'aller surprendre quelque chamois sur les hauteurs.

— Bonjour, Jean-Toine, lui dit un des ouvriers, revenu de sa surprise. Allez-vous à la dent ?

— Peut-être, je ne sais pas encore.

— Eh bien, en attendant que tu le saches, fais-moi un peu place, que je finisse de couper ce tronc ; encore quelques coups, et l'arbre sera à bas.

— L'arbre restera debout, dit Jean-Toine d'une voix ferme.

(A suivre.)

**Grand Théâtre.** — Spectacles du samedi 24 février au vendredi 2 mars.

Samedi 24 février, soirée de la société d'étudiants Helvétia.

Dimanche 25, à 2 h. ½ et à 8 h. (matinée et soirée) : *Un jeune homme qui se tue*, comédie en 4 actes de Georges Beer.

Mardi 27, à 8 h. ½ : *L'Hôtel du Libre Echange*, 3 actes de G. Feydeau.

Jeudi 1<sup>er</sup> et vendredi 2 mars, à 8 h. ½ soir : *Le Bourgeois gentilhomme* de Molière.

**Chœur d'Hommes de Lausanne.** — D'entente avec la Municipalité de Lausanne, les concerts de cette Société, renvoyés pendant la période de fermeture du temple de St-François, auront lieu les jeudi 15 et vendredi 16 mars prochain. La vente des billets chez Fätsch, rue de Bourg, est reprise dès ce jour.

**Rédaction :** Julien MONNET et Victor FAVRAT

Julien MONNET, éditeur responsable.

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO & Cie.

Albert DUPUIS, successeur.